

*MON MILIEU,  
MON AVENIR,  
NOS ACTIONS!*



## PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2014-2018







## POUR UN MILIEU DE VIE STIMULANT!

C'est avec fierté que je vous présente le *Plan d'action en développement social 2014-2018*. Comme la qualité de vie et l'épanouissement de notre communauté sont des enjeux primordiaux, auxquels notre équipe répond en posant des actions concrètes, ce plan identifie clairement les moyens et les outils à prendre pour assurer un milieu de vie riche et stimulant à notre communauté de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Inspiré par des rencontres de consultation et une participation citoyenne soutenue, le *Plan d'action en développement social 2014-2018* identifie des priorités et des actions qui touchent notamment le transport, l'aménagement du territoire, la cohésion sociale, l'accessibilité, la culture et le développement durable. Ce vaste plan d'intervention traduit les réalités vécues par notre communauté et est résolument axé sur le bien-être de nos concitoyens.

Arrimé autour des valeurs d'inclusion, de participation, d'équité et d'accessibilité, le plan comprend 38 actions qui se réaliseront sur un échéancier de cinq ans. Tout comme son élaboration, la réalisation et les actions de ce plan deviendront une réalité grâce à la collaboration de tout un chacun. Le développement social, c'est avant tout une préoccupation collective qui doit être prise en main par tous les résidents et les organismes, de concert avec l'administration municipale.

Je vous invite donc à prendre connaissance des actions incluses dans cette troisième édition, actualisée et bonifiée, du *Plan d'action en développement social* et à contribuer à leur réalisation dans vos milieux respectifs. Je tiens également à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué à l'orientation et au contenu du plan. Votre engagement est un gage de succès pour cette initiative collective de l'arrondissement et de tous nos partenaires.

Merci à tous et heureuse mise en œuvre du plan... dans l'action!

La mairesse de l'arrondissement,

**Chantal Rouleau**

## MON MILIEU, MON AVENIR, NOS ACTIONS! UN 3<sup>e</sup> PLAN INCLUSIF ET RASSEMBLEUR

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a mis de l'avant une démarche novatrice pour cette troisième édition du *Plan d'action en développement social* sur le thème *Mon milieu, Mon avenir, Nos actions!* Pour élaborer ce plan inclusif, l'arrondissement a mené une démarche de coconstruction par le biais de deux séances de consultation auprès des partenaires et des citoyens. Ce plan quinquennal cible six enjeux d'actualité sur lesquels les interventions seront renforcées afin d'en maximiser les retombées. Les actions s'ajusteront en cours de réalisation pour s'adapter aux besoins évolutifs de la population.

L'arrondissement a pris l'initiative d'élaborer son tout premier plan d'action en développement social en 2006, suivi du deuxième en 2009.

De ces plans précédents émergent de multiples résultats qui contribuent au développement de la communauté locale en situant la qualité de vie des citoyennes et citoyens au cœur de toutes les actions municipales.

Le présent plan fera l'objet d'un bilan annuel réalisé par l'ensemble des directions de l'arrondissement, qui sera diffusé sur le site Web.

### QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL?

La définition du développement social retenue dans le cadre de ce plan local fait référence « à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, des régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser, socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette optique, le développement social, tout comme le développement économique et le développement culturel, sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société.<sup>1</sup>»



1- *Plan d'action montréalais en développement social 2006-2008*,  
version 9.1, 26 mai 2005 (document de travail)

### Profil de l'arrondissement

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. L'arrondissement offre à la fois un milieu stimulant pour les affaires et un milieu de vie paisible et agréable pour les résidents. La situation géographique de l'arrondissement est unique à Montréal avec 24 kilomètres de berges qui le ceignent. La nature est omniprésente et on y retrouve 125 parcs et espaces verts. L'arrondissement offre également un cadre de vie dynamique propice aux activités culturelles, sportives et de loisir.

#### Population :

106 437 habitants  
*Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est le sixième arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal.*

#### Superficie : 42,3 km<sup>2</sup>

*L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se classe au 2<sup>e</sup> rang sur les 19 arrondissements pour l'étendue de son territoire.*

**Âge médian :** 42,7 ans;  
30 % de la population a moins de 25 ans.

**Nombre de familles avec enfants :** 19 490 familles

**Nombre moyen d'enfants par famille :** 1,7 enfant

**Population de 65 ans et plus :** 15 595 citoyens

**Langue parlée le plus souvent à la maison :** français

Source :  
Statistique Canada, recensement de la population 2011

Le développement social se vit au quotidien et a un impact sur les conditions humaines individuelle et collective. Ainsi, l'ensemble des acteurs sociaux (ville, arrondissement, citoyens, organismes communautaires, institutions, milieu associatif, groupes socio-économiques, etc.) a un rôle à jouer dans divers domaines d'action tels que l'habitation, la santé, l'environnement, l'éducation, les loisirs, la culture, le transport, la sécurité, l'aménagement urbain, l'intégration sociale, la vie sociale et communautaire, etc.

Dans certains de ces champs d'activités, selon ses juridictions, la Ville peut intervenir à titre de leader en initiant des actions et des projets, à titre de collaborateur avec d'autres partenaires, puis finalement, à titre de facilitateur en soutenant le développement d'initiatives.

## APPROCHES PRIVILÉGIÉES

L'arrondissement a choisi de réaliser un plan d'action intégré en développement social afin d'en faciliter l'appropriation, de susciter la mobilisation et, enfin, d'en assurer un suivi judicieux et des résultats concluants. Quatre approches ont été privilégiées pour assurer la cohérence et l'arrimage des actions.

### 1. INTERSECTORIELLE

L'approche intersectorielle agit sur les divers enjeux et problématiques et s'appuie sur une vision globale, tout en reconnaissant l'interrelation des dimensions du développement et des interventions. Les actions portent sur l'ensemble des éléments qui influencent la qualité et les conditions de vie.

Divers plans d'action sectoriels existent et sont pris en compte dans un développement social global puisque les enjeux sont transversaux et rejoignent une diversité de population.

Ces plans sont :

- Politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, avril 2008 – Ville de Montréal
- *Plan d'action en accessibilité universelle*, 2012-2014 – Ville de Montréal
- *Plan d'action municipal pour les aînés*, 2013-2015 – Ville de Montréal
- *Stratégie jeunesse montréalaise*, 2013-2017 – Ville de Montréal
- *Politique familiale de Montréal*, 2008 – Ville de Montréal
- *Plan directeur des parcs*, 2008 (révisé 2009) – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- *Plan local de gestion des matières résiduelles*, 2010-2014 – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- *Plan local de développement durable*, 2013-2015 – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- *Plan bleu vert*, 2013 – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Le *Plan d'action en développement social* ne vise pas à se substituer ou à dédoubler les actions inscrites aux plans locaux existants, mais à y être complémentaire en toute cohérence.

## 2. PARTENARIALE

L'approche partenariale implique les réseaux municipal, communautaire, institutionnel et associatif, ainsi que les citoyens, pour mener une démarche concertée.

La force d'un milieu passe certainement par le développement d'un partenariat harmonieux et constructif qui constitue la pierre angulaire du développement social. Le partenariat se révèle avantageux notamment en matière de partage d'informations, d'idées, de façons de faire et de ressources. La diversité des expertises alimente les interventions, valorise le réseautage et privilégie des actions mobilisatrices afin d'en assurer les conditions de réussite.

## 3. DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

Le développement intégré englobe simultanément les dimensions sociale, culturelle, économique et environnementale afin d'améliorer la qualité de vie des personnes.

Les enjeux ciblés dans le *Plan d'action en développement social 2014-2018* tiennent compte de l'ensemble de ces dimensions essentielles au développement global et structurant, contribuant au plein épanouissement des communautés.

## 4. DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'approche portant sur le développement durable s'accomplit en ne compromettant pas les générations futures. « Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »<sup>2</sup>

Le *Plan local de développement durable 2013-2015* de l'arrondissement a été adopté en décembre 2012 et est en cours de réalisation.

---

2 - Source : [www.ville.montreal.qc.ca/environnement](http://www.ville.montreal.qc.ca/environnement)



## LA DÉMARCHE DE RÉALISATION

Cette troisième édition du *Plan d'action en développement social* de l'arrondissement est issue d'une volonté de consultation citoyenne qui s'est déployée en une démarche de coconstruction par étapes. La réflexion s'est d'abord amorcée en comité interdirections, où des membres issus de toutes les directions de l'administration municipale ont identifié des enjeux et des pistes de discussion à partir de leurs connaissances des réalités locales et de celles exprimées par les organismes et les citoyens. Ces éléments clés ont ensuite fait l'objet de deux consultations en avril 2013 en vue de recueillir des pistes d'action :



- 1) une journée complète d'ateliers de discussion auprès d'organismes de l'arrondissement dont les activités touchent de près ou de loin le développement social; une soixantaine de personnes ont participé à cette consultation représentant 40 organisations;
- 2) un café citoyen tenu en soirée qui a rejoint une cinquantaine de citoyens.

La résultante de ces phases consultatives a ensuite éclairé les travaux du comité interdirections qui a pris soin d'analyser les propositions reçues et d'y inclure les actions prévues par l'arrondissement pour s'engager formellement dans leur mise en œuvre. La démarche d'élaboration du plan fait en sorte que celui-ci reflète réellement les défis et les réalités vécues par les acteurs du milieu et les citoyens.

Certaines pistes d'action pour lesquelles l'arrondissement n'est pas maître d'œuvre ont été exprimées lors des consultations. Celles-ci ne peuvent se retrouver parmi les engagements du présent plan. Par contre, ces préoccupations sont prises en compte pour interpeller les responsables respectifs et les sensibiliser à ces changements souhaités.



### LES SIX ENJEUX RETENUS SONT :

- favoriser l'accessibilité des citoyens à l'égard des services, des activités, des parcs, des espaces verts, des berges, de la culture, du patrimoine et du savoir, des installations, de l'information, des coûts, de la diversification, de la proximité physique, de la disponibilité et de l'accès universel;
- assurer une cohésion sociale afin de soutenir le mieux vivre ensemble (cohabitation et insertion sociale);
- optimiser la présence de la culture dans les projets de développement;
- contribuer à la revitalisation, à la qualité de l'aménagement et au développement des milieux de vie;
- améliorer les transports actifs et collectifs et les déplacements routiers sécuritaires;
- agir sur la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.

## Actions

Le *Plan d'action en développement social 2014-2018* détermine les principaux enjeux et cible 38 actions à privilégier à l'intérieur de la mission, des compétences et des responsabilités de l'arrondissement. Dans le texte qui suit, certaines de ces actions ont une indication précise quant à l'année pendant laquelle ces actions seront réalisées. Pour les autres, il s'agit d'actions qui seront réalisées en continu au cours des années 2014 à 2018.

# ENJEU 1

## Favoriser l'accessibilité des citoyens à l'égard : des services, des activités, des parcs, des espaces verts, des berges, de la culture, du patrimoine et du savoir, des installations, de l'information, des coûts, de la diversification, de la proximité physique, de la disponibilité et de l'accès universel.

*L'accessibilité constitue un défi important afin d'optimiser l'offre des services et des activités aux citoyens. Cette offre doit être communiquée adéquatement à toute la population, afin qu'elle puisse en bénéficier et contribuer à son plein épanouissement et à sa qualité de vie. Cette offre doit répondre à leurs besoins spécifiques selon leurs particularités. La disponibilité des installations et leur accessibilité sont des conditions essentielles à la participation de tous. L'accès aux espaces verts et aux berges est spécifiquement consigné dans le Plan bleu vert de l'arrondissement alors que l'accès universel est intégré au Plan d'action municipal en accessibilité universelle où des actions locales sont identifiées. La proximité physique des lieux se retrouve sous l'enjeu de la qualité de l'aménagement et du développement des milieux de vie du présent plan.*



### OBJECTIF 1.1 MAXIMISER L'ACCÈS À L'INFORMATION.

#### Actions

---

1.1.1. Créer une pochette d'informations visant à faire connaître les services municipaux aux nouveaux citoyens et entrepreneurs sur le territoire (2014).

---

1.1.2. Collaborer à la diffusion de la politique d'accueil pour les nouveaux arrivants et maintenir le soutien aux services d'accueil, en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2014).

---

1.1.3. Bonifier l'accès à l'information au sujet des activités, des services, des installations, des espaces publics et des projets offerts par l'arrondissement et ses partenaires et en faire la promotion auprès des divers segments de la population\* via des moyens de communication adéquats et adaptés tels que le site Web de l'arrondissement, le Cyberbulletin, la page Facebook, les journaux locaux, les inaugurations et lancements, etc.

---

1.1.4. Développer une meilleure connaissance des plans d'action des partenaires communautaires et institutionnels afin de faire des arrimages entre les diverses actions.

---

\* Dans le présent document, le terme *population* désigne : jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes), familles, adultes, femmes, aînés, personnes ayant des limitations fonctionnelles, personnes issues des communautés culturelles, etc.

## **OBJECTIF 1.2 SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS OFFERTES.**

### **Actions**

---

1.2.1. Actualiser les activités offertes en sport, loisir, culture, bibliothèque et patrimoine en fonction des nouvelles tendances et besoins émergents exprimés par les divers segments de la population, en collaboration avec les partenaires.

---

1.2.2. Intégrer la cueillette d'information par genre dans les services, activités et projets afin de développer une analyse différenciée selon les sexes.

---

## **OBJECTIF 1.3 BONIFIER L'ACCÈS ÉCONOMIQUE AUX SERVICES ET ACTIVITÉS.**

### **Actions**

---

1.3.1. Identifier des mesures d'accessibilité financière de l'offre en sport, loisir, culture, bibliothèque et patrimoine pouvant être proposées aux personnes en situation de précarité, en collaboration avec les partenaires.

---

1.3.2. Maximiser l'offre de service du programme Accès-Loisirs permettant aux familles à faible revenu d'obtenir une gratuité à certaines activités de loisir et de sport (2014-2016).

---

1.3.3. Mettre en œuvre des projets pour une meilleure accessibilité des services aux personnes défavorisées économiquement et matériellement, à la suite d'un appel de projets visant l'actualisation des enjeux de l'arrondissement dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2014 (Entente entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) (2014).

---

## **OBJECTIF 1.4 ASSURER L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET AUX ESPACES PUBLICS.**

### **Actions**

---

1.4.1. En partenariat avec les milieux, évaluer les réponses potentielles et évolutives aux besoins immobiliers liés aux sports, aux loisirs et au développement sociocommunautaire à Rivière-des-Prairies (2014-2016).

---

1.4.2. Assurer l'accessibilité aux services des bibliothèques sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement par la mise en œuvre du plan de développement des bibliothèques.

---

1.4.3. Bonifier l'accessibilité au patrimoine et à la culture, notamment aux bâtiments patrimoniaux sous la responsabilité de l'arrondissement.

---

1.4.4. Accroître la présence de l'art public dans les installations et les espaces publics.

---

## ENJEU 2

### Assurer une cohésion sociale afin de soutenir le mieux vivre ensemble (cohabitation et insertion sociale).

*La cohésion sociale est le moteur d'une communauté forte, inclusive et solidaire. Des relations intergénérationnelles et interculturelles saines et épanouies sont au cœur d'une vie collective enrichie. La cohabitation harmonieuse des citoyens et l'insertion sociale des personnes défavorisées, isolées et exclues démontrent le souci de justice sociale et favorisent le renforcement des collectivités. La considération à part entière de tous les citoyens dans la recherche de solutions pour agrémenter leur milieu favorise un sentiment d'appartenance indispensable pour contrer les problématiques sociales.*



#### **OBJECTIF 2.1 FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES CITOYENS.**

##### **Actions**

---

2.1.1. Encourager la participation des citoyens des divers segments de la population lors de la tenue d'assemblées de consultations publiques et l'organisation de forums de discussion en suscitant leur implication dans des comités, événements et autres initiatives pour permettre l'expression et la considération des besoins et stimuler leur apport au développement de leur milieu.

---

#### **OBJECTIF 2.2 DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE ENTRE LES CITOYENS ET LES PARTENAIRES LOCAUX DES DIFFÉRENTS QUARTIERS.**

##### **Actions**

---

2.2.1. Initier des rencontres avec les communautés et des projets intergénérationnels et interculturels à travers des activités et événements rassembleurs dans les lieux publics (activités hors les murs, en rives, animation de l'espace urbain, etc.).

---

2.2.2. Soutenir des projets favorisant la cohésion sociale par l'Entente des Alliances pour la solidarité, par la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et par les concertations locales en développement social intersectorielles et multiréseaux.

---

2.2.3. Favoriser la cohésion sociale par la mise en œuvre de projets de médiation culturelle.

---

2.2.4. Mettre en valeur la richesse interculturelle des communautés et des quartiers de l'arrondissement, par des initiatives d'échange et de meilleure connaissance mutuelle, en collaboration avec les partenaires et les milieux, ainsi que par le biais de l'Entente en relations interculturelles.

---



## ENJEU 3

### Optimiser la présence de la culture dans les projets de développement.

*L'intervention municipale en matière de culture, de bibliothèques et de patrimoine s'appuie sur une nouvelle vision du rôle des maisons de la culture et des bibliothèques, en phase avec l'évolution de la société et des besoins des citoyens. Au rôle traditionnel de dispensateurs de services, s'ajoute celui d'acteurs mobilisés avec le milieu pour le développement global de la communauté. D'autre part, le citoyen n'a désormais plus uniquement un statut de spectateur ou de consommateur de services, mais également un rôle de participant appelé à interagir et à modeler l'offre de service municipale.*

*Ainsi, avec la résolution reconnaissant la culture comme quatrième pilier du développement durable (environnement, économie, social, culture) et souscrivant aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture, de même qu'avec la réalisation d'un Plan local de développement durable 2013-2015 où la culture a une part importante, le conseil d'arrondissement a posé des gestes significatifs qui inscrivent le développement culturel comme composante essentielle et levier stratégique du développement de l'arrondissement. Aussi, à la lueur des nombreux commentaires recueillis dans le cadre des consultations publiques en développement social, la culture est un enjeu indissociable du développement des communautés. Les pistes d'actions proposées dans le cadre de ces consultations sont retenues et seront réalisées dans le cadre du Plan local de développement durable 2013-2015.*



#### OBJECTIF 3.1

#### CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC.

##### Actions

---

3.1.1. Réaliser les initiatives inscrites dans le *Plan local de développement durable 2013-2015*, pour lequel le volet culturel propose 36 actions à entreprendre (2014-2015).

---

3.1.2. Soutenir la présence des artistes en favorisant notamment les résidences de création.

---

3.1.3. Sensibiliser l'ensemble des intervenants à l'impact économique de la culture et favoriser l'implication du secteur privé dans la vie culturelle de l'arrondissement.

---

## ENJEU 4

### Contribuer à la revitalisation, à la qualité de l'aménagement et au développement des milieux de vie.

*L'impact de l'aménagement urbain est considérable dans le milieu de vie des citoyens. La qualité de vie des citoyens s'évalue par la satisfaction exprimée par la population par rapport à son environnement immédiat. Cette qualité de vie se différencie dans un milieu accessible, polyvalent, inclusif et de qualité, en respect de l'environnement. La revitalisation et le développement des milieux de vie nécessitent également la participation citoyenne. Cette participation citoyenne est un gage de succès et une dynamique essentielle au développement harmonieux d'une société.*



#### **OBJECTIF 4.1 CRÉER DES MILIEUX DE VIE RASSEMBLEURS.**

##### **Actions**

---

4.1.1. Dynamiser le secteur des boulevards Perras et Rodolphe-Forget ainsi que le Vieux-Rivière-des-Prairies pour en faire des centres d'attraction multifonctionnels.

---

4.1.2. Réaliser le projet du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour en faire un milieu de vie de qualité et multifonctionnel par la revitalisation du secteur commercial de voisinage, par la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique, par le développement d'une image identitaire et par la mise en valeur des rives du fleuve Saint-Laurent (2014-2017).

---

4.1.3. Étudier les possibilités d'utiliser la zone de l'ancien chemin de fer situé au sud de la rue Victoria dans le quartier de Pointe-aux-Trembles (emprise de l'AMT), en collaboration avec les partenaires et les instances décisionnelles touchées par ce secteur.

---

4.1.4. Chapeauter une démarche de documentation sur les processus des protocoles d'entente avec les promoteurs et intégrer en amont des exigences concernant des études d'impacts au niveau de la circulation et la possibilité de création de quartiers « verts » (2014).

---

4.1.5. Stimuler la construction de logements diversifiés pour les familles nombreuses, dont des logements 5 ½ ou 6 ½, lors des appels d'offres de vente de terrains de la Ville, où l'arrondissement inclut certaines conditions de vente à être intégrées à l'avis public afin de favoriser, entre autres, des logements abordables, en respect de la mise en œuvre de la *Stratégie montréalaise d'inclusion*.

---

4.1.6. Réviser la réglementation de zonage pour maximiser l'utilisation des cours arrière, plus spécifiquement pour les bâtiments de trois logements et plus, afin de favoriser des endroits propices aux activités de repos, à la culture urbaine et aux aires de jeux (2015-2016).

---

**OBJECTIF 4.2**  
**DYNAMISER LES SECTEURS COMMERCIAUX DE PROXIMITÉ ET EN PRÉVOIR**  
**DE NOUVEAUX.**

**Actions**

---

4.2.1. Assurer un développement multifonctionnel du secteur de la gare de Pointe-aux-Trembles par une organisation spatiale qui favorise des habitations visant la diversité des citoyens, qui prévoit des commerces de proximité, des espaces publics, l'accessibilité aux transports en commun et aux pistes cyclables, dans l'esprit d'un concept d'aménagement axé sur l'utilisation du transport collectif et actif.

---

4.2.2. Favoriser des noyaux de services de proximité dans le secteur de Rivière-des-Prairies par une identification des besoins et de la disponibilité des surfaces.

---

**OBJECTIF 4.3**  
**INTÉGRER LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES CITOYENS À LA RÉFLEXION ET À LA PLANIFI-**  
**CATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.**

**Actions**

---

4.3.1. Tenir compte des besoins spécifiques des divers segments de la population dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme, afin de favoriser un aménagement inclusif pour tous (2015-2016).

---

4.3.2. Aménager les parcs en tenant compte des besoins d'activités physiques de la population. Par exemple, poursuivre le développement des appareils d'exercice dans les parcs et espaces verts, sentiers de marche, etc.

---

## ENJEU 5

### Améliorer les transports actifs et collectifs et les déplacements routiers sécuritaires.

*Le transport est au centre des préoccupations locales de tout un chacun. Les transports actifs et collectifs influencent le développement social, économique et durable tant individuellement que collectivement et sa prise en compte est capitale pour le développement global du territoire. Les impacts en sont nombreux tant sur la création d'emplois, les services de santé et d'alimentation, l'isolement des personnes, la conciliation difficile entre le travail, la famille et les études, l'accessibilité aux services, etc. Par ailleurs, les modes de déplacement actifs sont à optimiser afin d'être pratiqués et encouragés non seulement à des fins récréatives, mais aussi de façon utilitaire. Bien que le transport collectif relève de diverses compétences, comment peut-il être soutenu par une mobilisation locale, en fonction des besoins et des réalités spécifiques à l'arrondissement?*



#### OBJECTIF 5.1

#### ASSURER ET FACILITER LES DÉPLACEMENTS LOCAUX PAR UN DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET D'INITIATIVES APPROPRIÉS.

##### Actions

---

5.1.1. Concerter et participer à consolider les informations, les démarches et les réflexions existantes en matière de transports collectifs et actifs, œuvrer avec les partenaires communautaires, institutionnels et économiques à l'identification des solutions porteuses, favoriser l'adaptation de ces solutions et services à toutes les catégories d'utilisateurs.

---

5.1.2. Consolider et bonifier, avec la ville centre, le développement du réseau des pistes cyclables (ex. : bidirectionnelles, reliées avec les trois futures gares sur le territoire, liens avec les points d'intérêts : écoles, parcs, centres communautaires, pôles commerciaux, pôles d'emplois, etc.) et s'assurer de la mixité harmonieuse de leurs utilisations afin qu'elles servent à des fins de déplacements sécuritaires.

---

5.1.3. Prioriser, à partir des données existantes, les traverses piétonnières où la sécurité doit être accrue et collaborer avec la ville centre afin de mettre en place les correctifs appropriés, dans le cadre du programme de sécurisation des intersections.

---

5.1.4. Collaborer avec Vélo Québec à l'analyse des abords des écoles de l'arrondissement et à l'identification des actions souhaitables permettant de favoriser le transport actif des élèves dans un cadre sécuritaire.

---

## ENJEU 6

### Agir sur la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.

*L'arrondissement a adopté un Plan local de développement durable 2013-2015 où de multiples actions, quant à des modes de fonctionnement et de nouvelles initiatives, sont inscrites. Le développement durable est pris en compte sous les quatre piliers que sont l'environnement, l'économie, le social et la culture afin de « ... répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs... »<sup>3</sup> Il s'agit ainsi d'y inscrire des actions complémentaires à celles déjà mentionnées à ce plan ayant une portée sociale.*



#### OBJECTIF 6.1

#### INTÉGRER LES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS DE L'ARRONDISSEMENT ET OUTILLER LES CITOYENS À AGIR EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

##### Actions

---

6.1.1. Maximiser la récupération des matières recyclables lors des événements publics (2014-2016).

---

6.1.2. Soutenir la mise en place d'un équipement de compostage collectif au parc Germaine-Casaubon et évaluer la pertinence d'en installer dans d'autres parcs (2014).

---

6.1.3. Intégrer l'agriculture urbaine au développement urbain dans les espaces publics et privés (2014-2017).

---

<sup>3</sup> - Source : [www.ville.montreal.qc.ca/environnement](http://www.ville.montreal.qc.ca/environnement)

## RÉFÉRENCES

- Politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, avril 2008 – Ville de Montréal
- *Plan d'action en accessibilité universelle*, 2012-2014 – Ville de Montréal
- *Plan d'action municipal pour les aînés*, 2013-2015 – Ville de Montréal
- *Stratégie jeunesse montréalaise*, 2013-2017 – Ville de Montréal
- *Politique familiale de Montréal*, 2008 – Ville de Montréal
- *Plan directeur des parcs*, 2008 (révisé en 2009) – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- *Plan local de gestion des matières résiduelles*, 2010-2014 – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- *Plan local de développement durable*, 2013-2015 – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- *Plan bleu vert*, 2013 – arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- [www.ville.montreal.qc.ca/diversite](http://www.ville.montreal.qc.ca/diversite)

## ANNEXES

Les comptes rendus des consultations des 11 et 16 avril 2013 se retrouvent sur le site Web de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)

## **ÉDITEUR**

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

## **COLLABORATEURS**

Comité interdirections de l'arrondissement :

*Lise Chandonnet, conseillère en aménagement*

*Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises*

*Luc Dragon, agent de développement*

*Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social*

*Julie Favreau, chargée de communication*

*Direction du bureau d'arrondissement*

*Diane Labrecque, chef de la Division de l'horticulture et des parcs*

*Direction des travaux publics*

*Chhunmony Noth, agente de ressources humaines*

*Direction des services administratifs*

*Mylène Robert, conseillère en développement communautaire*

*Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social*

## **CONCEPTION GRAPHIQUE**

Studio de design graphique

Ville de Montréal

000748-12947 (09-2013)

## **COORDINATION**

Mylène Robert, conseillère en développement communautaire

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

## **RÉDACTION**

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Division des relations avec les citoyens et communications

## **REMERCIEMENTS**

L'arrondissement remercie tous les partenaires et les citoyens ayant participé aux consultations dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action.

ISBN : 2-923135-81-4





